

AFFAIRE N° 13. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 6.410 m<sup>2</sup> portant le n° 4 de la section EL du cadastre, située à Saint-Denis au lieu dit " La Jamaïque" appartenant à M. ACCOT Irénée

Le Maire donne lecture du rapport,  
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que cette question a déjà été présentée au Conseil Municipal lors de sa séance du 27 Juillet 1965 et qu'il avait estimé que le prix proposé était trop élevé: 4.000.000 de Frs CFA pour la totalité du terrain dont la superficie indiquée par erreur par le Service du Cadastre était de 3.340 m<sup>2</sup>.

M. ACCOT a alerté le service du Cadastre qui, par sa lettre en date du 6 Septembre dernier, m'a fait savoir que le terrain en cause avait en réalité une superficie de 9.750 m<sup>2</sup> au lieu de 3.340 m<sup>2</sup> comme indiqué par erreur dans le premier extrait cadastral qui avait été délivré à la Commune.

Le Conseil avait également décidé que le terrain en cause pourrait être utilisé ( parcelle N° 4) pour la création d'une voie d'accès aux décharges publiques et ( parcelle N° 5) pour recevoir la construction d'un four crématoire pour les ordures ménagères.

La construction du four peut attendre, par contre la Commune a dû construire d'urgence une voie d'accès sur la parcelle n° 4, compte tenu de ce que, lors du cyclone "Denise" la voie habituelle qui conduit aux décharges publiques a été détruite sur près de 40 mètres. A la longue, il revient beaucoup plus cher à la Commune de reconstruire une petite digue dans la Rivière plutôt que d'acheter le terrain ACCOT. A noter également que le reste du terrain pourra toujours servir à la Commune.

M. ACCOT accepte de nous vendre son terrain en deux lots au prix de deux millions de francs CFA chacun

Nous pourrions donc nous rendre acquéreur du lot n° 4, compte tenu de ce que nous l'avons déjà utilisé pour la construction d'une voie d'accès aux décharges publiques.

La dépense correspondante de 2.000.000 de francs sera imputée au chapitre 210 " Acquisitions de Terrains" du budget primitif de 1967.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

*Approuvé,*

Adopté à l'unanimité.

*Le Secrétaire Général*  
*signé: J. Cluchard*

*St-Denis, le*  
*2 Avril 1966,*  
*M. le Maire*